



# A vous de jouer, formez-vous à l'Equifun !



## OBJECTIF DE LA FORMATION

- 🐾 Développer les connaissances de base dans le domaine de l'Equifun, appliquées à l'enseignement, l'entraînement et à la compétition.
- 🐾 Préciser les différents dispositifs, notions de règlement, notation ainsi que leur rôle et leur mise en œuvre dans l'optimisation d'un apprentissage ou d'une performance quel que soit le public visé.
- 🐾 Apprendre à mettre en place les différents dispositifs en les adaptant au niveau/cavalerie.
- 🐾 Apporter des « outils » pratiques pour l'entraîneur pour l'apprentissage de la discipline au sein de sa structure en les intégrant à des cours pratiques ou en vue de compétition.
- 🐾 Optimiser les séances d'entraînement, adapter le matériel pédagogique en cours et sur l'organisation de compétitions.

## PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres.
- Avoir une licence FFE valide.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- Travail individuel, binômes, groupes,
- Etude de cas et mises en situation en salle.
- Création et utilisation de grilles de notation.
- Questionnaires interactifs.
- Vidéo projection de supports numériques.
- Document de poche et grilles de notation sous forme papier remis aux stagiaires.

## INTERVENANTE

### Emeline BARBE

Experte Fédérale, titulaire du BPJEPS Equitation, DEJEPS CCE, DESJEPS Équitation.



**Jeudi 7 et vendredi 8  
mars 2024**

2 journées de formation,  
14 heures de formation

Indicateurs de qualité disponibles ici :  
[www.centredeformation-creara.com/qui-sommes-nous](http://www.centredeformation-creara.com/qui-sommes-nous)

## CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION

### ✓ JOURNÉE 1

#### Présentation de la discipline :

- **Connaissance du règlement** : échanges sur les différents points du règlement et subtilités de notation.
- **Publics visés** : échanges autour des différents publics qui peuvent être démarchés pour la discipline.
- **Découverte des différents dispositifs** : approche des dispositifs proposés par la FFE et mise en application des points de règlements.
- **Échange sur les objectifs de chacun et possibilité de développement de la discipline** : intégration au programme de progression pédagogique et mise en place de compétitions.
  - Approche de chacun des participants sur la discipline : mise en place possible de l'Equifun en cours, adaptation selon le public, établissement des différents types de motivation des cavaliers selon objectifs.
  - Cahier des charges compétitions.

### ✓ JOURNÉE 2

- **Les outils de l'entraîneur** : matériel pédagogique, aire d'évolution, adaptation des dispositifs.
  - Tester différents outils par des mises en situation.
  - Différencier les routines d'apprentissage, les routines compétitives.
  - Etablir des exercices d'ancrage corporel, des exercices de respiration, des exercices de visualisation, des exercices de verbalisation et dialogues intérieurs.
- **Mise en pratique en conditions réelles** : mise en place des dispositifs selon l'aire d'évolution, choix des dispositifs, personnaliser une détente, conduire un débriefing pertinent, savoir isoler l'essentiel, connaître les erreurs à éviter et les adaptations possibles.
  - Utilisation des dispositifs avec permutation cavalier/juge
  - Utilisation de parcours et analyse
  - Correction et solution aux problèmes rencontrés.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

**Évaluation continue des acquis** au cours de la formation par le biais d'échanges et de questions/réponses.

**QCM de validation d'acquis** (Kahoot).

**Attestation de fin de formation.**

**Évaluation de la satisfaction par un questionnaire.**

**HANDICAP**

Contactez le référent Handicap du CFA  
[formation.ara@cre.ffe.com](mailto:formation.ara@cre.ffe.com)

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet  
[www.centredeformation-creara.com](http://www.centredeformation-creara.com)

## TARIF & FINANCEMENT

**350 € net de taxe** pour les 2 journées de formation (hors frais d'hébergement et de restauration). Demande d'acompte de 50 euros à l'inscription (déduit de la 1<sup>ère</sup> facture ou recredités selon le financement).

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :



Pour les dirigeants et conjoints collaborateurs, 350 euros (100% pris en charge dans la limite des 3000 € de fonds disponibles par personne par année civile)

<https://extranet.vivea.fr/hapi/#/connexion>



OCAPIAT : Pour les salariés, 350 euros (prise en charge à hauteur de 50% des frais de formation soit 175 euros, soit un reste à charge de 175 euros pour l'employeur).



<https://monespace.ocapiat.fr/#>



AGEFICE/ FIFPL : Pour les indépendants, 350 euros, possibilités de financement selon votre Contribution Formation Professionnelle. Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation et 10 jours pour le FIFPL.



<https://fifplonline-odf.fifpl.fr/login> <https://communication-agefice.fr/>



Autres financements :  
envoyer une demande à [formation.ara@cre.fe.com](mailto:formation.ara@cre.fe.com)

## INSCRIPTION

Compléter le formulaire d'inscription en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous :

**Je m'inscrire**

Une convocation vous sera envoyée par mail dès validations de votre dossier et du financement.

Nombre de places : **10 mini, 15 maxi**

Signature d'une convention de formation.

Délai d'inscription : 7 jours avant le début de la formation



## DATES ET LIEU DE FORMATION

DATES	LIEU	HORAIRES
Judi 7 et vendredi 8 mars 2024	Centre Equestre de Montélimar Chemin de la Ballastière, 26200 Montélimar	09H00 - 12H30 13H30 - 17H00

## RESTAURATION

Possibilité d'apporter votre panier repas le midi, salle équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes.



## CONTACTS

**Corinne BARES** Tél. : **06.29.96.06.06**

**Marylin VALADE** Tél. : **07.66.38.35.15**

Mail : [formation.ara@cre.ffe.com](mailto:formation.ara@cre.ffe.com)

CF CRE ARA  
Maison Régionale des Sports  
68 avenue Tony Garnier CS 21001  
69304 Lyon cedex 07

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101

auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.